

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

COMMISSION TECHNIQUE

20 mars 2006

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

CALENDRIER INTERSAISON 2006

Période	du	Au
Fin des Interclubs (Top 16 et Nationale 1)		2 avril 7 mai
Expédition des formulaires d'inscription aux clubs Date limite de retour au plus tard le De la Nationale 4 au Top 16, chaque équipe doit fournir une adresse de courrier électronique valide et consultée. En dehors des courriers officiels par courrier traditionnel, les informations sont communiquées par cet intermédiaire.	29 avril	25 mai
Réunion de la Commission Technique Constitution des groupes provisoires. Les équipes n'ayant pas renvoyé leur bulletin d'inscription ne sont pas "appariées". Les groupes sont complétés par repêchage. Dans l'ordre: - repêchés prioritaires, - repêchages sportifs : sont repêchés les meilleurs relégués.	16 juin	17 juin
Publication des groupes provisoires Les groupes sont publiés sur le site web fédéral, et communiqués aux équipes par courrier électronique, via l'adresse fournie sur le bulletin d'inscription, au plus tard le 19 juin.		19 juin
Choix sportifs des équipes Pendant cette période, les équipes peuvent : - refuser leur accession (sous réserve de ne pas l'avoir fait l'an dernier) - demander à être reléguée. Repêchages sportifs.	17 juin	21 juillet
Publication des calendriers provisoires Les choix des équipes sont définitifs après le 21 juillet (les accessions ne peuvent plus être refusées, et il n'y a plus de relégation). Attention : les équipes forfait sont exclues du Championnat de France des Clubs (application de l'article 4.3 à partir du 22 juillet), et sont remplacées par repêchage géographique.		15 août
Confirmation des calendriers Publication sur le site web fédéral et envoi aux équipes par courrier électronique. Les directeurs de groupe reçoivent les remarques des équipes sur les calendriers. Repêchages géographiques possibles en cas de forfait.	15 août	8 septembre
Calendriers définitifs Il n'y a plus de repêchage à partir du 9 septembre. Les calendriers définitifs sont publiés au plus tard le 17 septembre.	9 septembre	17 septembre

Les repêchages se font après éventuelle proposition de montée conformément à l'article 1.2.

Dates limites clés :

- retour des bulletins d'inscription
- demande de relégation ou refus d'accession, et repêchages sportifs
- réajustement des calendriers et repêchages géographiques

25 mai
21 juillet
8 septembre